

Le Montillotois

Des framboisiers aux meurgers

Novembre 2017 - N°14

MOT DU maire

Montillot se prépare tranquillement à affronter l'hiver. C'est une belle période qui nous prépare à la réflexion dans le calme de nos maisons et à la convivialité avec les nombreuses fêtes organisées tout au long des mois de novembre et décembre. Le Maire et son conseil municipal se préparent eux aussi à réfléchir sur l'avenir de notre village.

Notre source donnant toujours des signes de grande faiblesse doit nous conduire à trouver une solution pérenne pour que ce problème trouve une issue définitive. Nous y travaillons.

L'éclairage public étant techniquement dépassé et très énergivore doit être revu dans son intégralité.

Le PLUi organisé sur toute la CCAVM va permettre dans les trois années qui viennent de mettre un projet de territoire en place pour que son avenir devienne organisé et modernisé.

Les écoles du SIVOS ont le projet de se regrouper sur Montillot pour que nos enfants restent dans nos communes ; cela implique une grosse organisation.

Ces chantiers primordiaux pour notre avenir sont déjà en réflexion et devraient se mettre en place tout au long de l'année 2018. Avec mon équipe je vous tiendrai informés de la finalisation de ces projets ; je compte sur vous toutes et tous pour que cela se passe dans une objectivité constructive pour le bien-être de notre village que nous aimons tant.

Je vous souhaite avec toute mon équipe une très belle fin d'année.

Votre Maire , Pierre DIAZ



concert de CHRISTELLE LOURY

Le 7 octobre, Christelle Loury a enchanté le public nombreux (près de 200 personnes) venu parfois de loin, par son interprétation talentueuse des chansons de la même Piaf, ponctuées par le déroulement de sa vie.

Un grand merci aux Toufous pour avoir organisé cette soirée. Après celle de Brassens l'année dernière les spectateurs confirment leur souhait de voir ce genre de soirée réitéré les années suivantes. Un petit repas bien sympathique a réuni les bénévoles et la chanteuse après le spectacle.

Décorez, illuminez vos maisons !!!

Cette année, durant la période de Noël, quelques conseillers lancent un concours d'illuminations et décorations pour inciter les habitants à décorer leur maison. Deux jurys (adultes et enfants) passeront admirer les lumières le 20 décembre à partir de 17h30. Les 3 créations sélectionnées se verront offrir une récompense lors d'un petit pot de clôture. Alors à vos décors !!!

MAIRIE DE MONTILLOT

11 rue des Framboisiers - 89660 Montillot - Tél. 03 86 33 48 52

Mail : secretariat.mairie@montillot.fr

www.montillot.fr  Montillot Montillot

Horaires des permanences :

Mardi et vendredi, le matin sur rendez-vous, l'après-midi de 14h à 17h.

avancement DU PLUi *

Ce dossier avance, le plan de zonage sera bientôt réalisé, un cabinet diligenté par la CCAVM est venu en mairie pour étudier les propositions de zonage. Il est rappelé qu'un cahier technique est à votre disposition à la mairie de Montillot, vous pouvez y inscrire vos observations. Une fois les terrains classés dans les différentes zones il ne sera plus possible de faire machine arrière.

* Plan local d'urbanisme intercommunal

En France, le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000.

SERVICE DE L'eau

Suite à un déplacement de l'AESN (agence de l'eau Seine-Normandie) dans nos locaux début juillet, un gros travail a été réalisé par le Maire et les adjoints concernant un plan d'actions de réduction des fuites et l'élaboration du RPQS (apport sur les prix et la qualité du service) Ce rapport est à disposition des administrés en mairie.

Un rapprochement a été fait avec la régie des eaux Puisaye Forterre. La CCAVM reprenant la compétence de l'eau en 2020, il a été décidé d'intégrer cette régie dès le 1er janvier 2019, ce qui faciliterait les échanges sans travailler dans l'urgence.

accessibilité

Des places de parking pour les handicapés ont été aménagées devant la mairie et sur le parking de la salle des fêtes. La prochaine réalisation sera la construction d'une rampe d'accès devant la mairie.



DÉPLACEMENT DU POINT PROPRETE

Les points verres à Montillot et à Vaudonjon seront déposés devant la déchetterie en 2018 pour éviter les dépôts sauvages de sacs poubelles. Vous pourrez y déposer vos verres toute la semaine.

RAPPEL LOI élagage

Concernant les plantations issues des propriétés riveraines qui empiètent sur des parties de routes départementales, dès lors qu'elles sont situées en agglomération, c'est le maire, dans le cadre des pouvoirs de police qui peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété.

Le département est le propriétaire et le gestionnaire des routes départementales.

Il doit à ce titre assurer l'élagage des plantations qui sont situées sur leur propre emprise, qu'elles soient situées en agglomération ou en dehors.

En revanche, concernant les plantations issues des propriétés riveraines qui empiètent sur des parties de routes départementales, dès lors qu'elles sont situées en agglomération, c'est le maire, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, qui peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la sûreté et la commodité du passage.

En outre, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L. 114-2 du code de la voirie routière, qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines des voies publiques.

Enfin, le maire peut aussi, sur la base de l'article R. 116-2 du code de la voirie routière, punir d'une amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui : « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier ».

Il convient de noter que l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie, aux frais des propriétaires défaillants, est prévue pour les chemins ruraux, en vertu de l'article D. 161-24 du code rural et de la pêche maritime, ainsi que pour les voies communales, depuis l'insertion d'un nouvel article L. 2212-2-2 dans le code général des collectivités territoriales par l'article 78 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit.

Que se passe-t-il à Montillot ?

La vie du village

La Saint-Laurent

De nombreuses personnes sont venues à la messe de la Saint-Laurent (à noter le très joli discours du père qui a officié) afin d'admirer le Saint-Laurent restauré avec talent par Mme Lefort Simone qui fut émue de la reconnaissance des concitoyens. Reconnaissance bien méritée au vu des heures de travail effectuées. Un vin d'honneur a eu lieu à la sortie de la messe pour prolonger ce bon moment de la vie du village.



Pendant ce temps là, la paella se préparait à la salle des fêtesjoliment décorée pour l'occasion. Le comité remercie les convives qui ont aidé à ranger la salle après ce repas. La journée se termina par une sympathique partie de pétanque.

F.P.

La Belote

Avec l'aide de certaines personnes, les Toufous ont organisé un super concours de belote dans une ambiance chaleureuse et joyeuse. 36 équipes ont participé au concours, une vraie réussite pour l'association des Toufous.

D.M.

soirée choucroute

Une soirée choucroute aura lieu le samedi 18 novembre à la salle des fêtes, organisée par le comité des fêtes.

Comme l'année passée, une tombola aura lieu avec comme 1^{er} prix : une semaine dans un appartement dans le Jura, 2^{ème} prix : une caissette de viande de bœuf et 3^{ème} prix : un panier garni.



Nouveau à Montillot

ouverture d'un garage automobile

LA CURE AUTO

et son responsable Andrieux Bruno, après avoir quitté ses locaux trop petits à Asquins, s'est installé au Gué Pavé

Réparations et entretien de toutes marques
Ouvert du mardi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30

Tél : 09 73 11 57 35, pour prendre rendez-vous

L'ACTU DU MONTILLOT FOOTBALL CLUB



La saison 2017/2018 a démarré début septembre. L'effectif s'étant réduit de moitié, une seule équipe Séniors a été engagée en championnat départemental.

Quelques anciens ont raccroché les crampons, d'autres mordus du ballon rond, les vétérans, continuent en sport loisirs et participent au Challenge de la Convivialité organisé par le district. Les matchs ont lieu en semaine à 20h et sont suivis d'une 3ème mi-temps.

Les dates des prochains matchs à domicile du championnat (D3 poule C) avant la trêve sont :

- le 26 novembre 2017 : MONTILLOT - NEUVY SAUTOUR 2
- le 17 décembre 2017 : MONTILLOT - ASQUINS



Nos petits, ici , en rouge et noir (photo ci-contre) ont participé au premier plateau organisé par le COA sur le thème «Foot de coeur». Les joueuses et joueurs ont apporté des fournitures scolaires dans le but de réaliser une collecte au profit d'une association caritative.

Le second plateau a eu lieu à Montillot sur le thème d'Halloween.

Les prochains auront lieu :

- le 2 décembre, organisé par l'Avallon FM
- le 16 décembre, organisé par Serein HV



La pause hivernale durera jusqu'au 21 janvier 2018

Concernant les manifestations extra-sportives 2018, n'oubliez pas de noter le dimanche 4 février : **Loto du Foot !**

Bonne fin d'année à toutes et tous

MN. Torre, Présidente du club



Organisé par Montillot Football Club

MOULES / FRITES

Apéro - Moules frites - Fromage - Dessert - Café

25 novembre 2017

à 20h à la salle des fêtes de Montillot

ADULTES : 15 €
ENFANTS -8 ANS : 8 €
Inscriptions
au 06 83 48 75 04

Le Coin des écoliers

C'est la rentrée !

La rentrée scolaire des élèves de Montillot s'est déroulée dans la bonne humeur avec Madame Aline Lairaudat, directrice de l'école, Madame Géraldine Ferreira, ATSEM et Madame Marie-Claude Quillet, cantinière. Sylvie Millereau est venue rejoindre l'équipe pour le périscolaire dès la mi-septembre.

Tous les matins, vélos et trottinettes sont à la disposition des enfants dès leur arrivée afin de bien démarrer la journée de classe entre camarades.

Les enfants ont pu travailler autour de divers thèmes, tel celui du blé qui devient farine. Et que peut-on faire avec de la farine ? Ils ont pu trouver réponse à leur interrogation en rendant visite à La Boulangerie de Montillot où Monsieur le boulanger a partagé son métier. Chaque enfant a façonné son petit pain et est reparti avec.

À l'école, le travail sur ce thème a continué ... voyons ce que peut donner une pâte avec levure et une autre sans levure !

De là les élèves se sont lancés dans la confection de pizzas ! Mais ce n'est pas tout ... étant en automne, les enfants ont pu réaliser une succulente soupe de citrouille. Voici comment ils ont participé à la Semaine du Goût.

D'autres projets sur l'année 2018 sont déjà organisés, mais pour achever 2017 le père Noël viendra leur rendre visite à l'école le mercredi 20 décembre, peut-être arrivera-t-il avec des surprises ??

C. C.



DES ACTIONS POUR LES COOPÉRATIVES SCOLAIRES

Cette année plusieurs opérations vont être menées afin de récolter des fonds pour les coopératives scolaires des écoles de Givry et Montillot, où sont scolarisés les petits Montillotois. Le but de cette récolte est de pouvoir emmener les enfants en voyage scolaire.

Pour l'école de Montillot, rien n'est encore défini à l'heure actuelle. La classe de Givry, elle, partira au mois de mai visiter les châteaux de la Loire, fera un détour par le futuroscope et naviguera sur une rivière.

En décembre, nos petits écoliers, viendront donc frapper à vos portes pour vous proposer leur calendrier 2018. Le 13 janvier 2018, un repas sera organisé à la salle des fêtes de Montillot.

Le 9 mars, les écoliers de Montillot défilèrent costumés dans les rues du village et vous proposeront quelques friandises qu'ils auront confectionnées.

Nous comptons donc sur vous pour toutes ces manifestations !

C.C.

LA PAGE DU CONSEIL

Informations municipales



- résumé DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2017 -

• Point sur la situation du réseau d'eau

Le 27 juillet, le débit de la source s'est effondré à 90% ; actuellement 10m³ /jour au lieu de 250 m³.

Une situation identique a été constatée en 1990 et 1992. Un manque d'eau cet hiver pour alimenter les nappes phréatiques a contribué à cette situation. L'eau de la source devrait revenir dans 3 à 4 mois avec les pluies d'automne.

Ce déficit sera palié par le syndicat des eaux de Puisaye Forterre. (Tarif PV 0.50 € le m³)

Tirage de l'eau : 10 h par jour : de 9h à 11h, de 15h à 17h et de 22h à 5h. Un point du débit de la source sera fait tous les deux jours.

Un rendez vous a été organisé en urgence le 28 juillet à Toucy au siège de la Régie des eaux Puisaye Forterre. Nous avons reçu un bon accueil des responsables de ce syndicat afin de mettre en place une organisation. Des personnels de ce syndicat vont se déplacer avec du matériel afin de trouver les fuites, des relevés seront effectués dans la nuit du 31/07 au 01/08.

Un arrêté municipal sera pris :

- Interdiction de remplir les piscines privées de laver les véhicules de nettoyer les terrasses
- arrosage des jardins interdit entre 9h à 20h

Nouveau compteur d'eau

Un nouveau compteur d'eau de relevé à distance 70€ H.T. Il faudra changer la pile et le compteur tous les 15 ans.

Une sous consommation de 15 à 20% est à noter sur les vieux compteurs, un programme de remplacement sera mis en place.

• Délibérations

- Gemapi (syndicat du parc du Morvan) : contribution estimée à 0.61€ par habitant ; les conseillers donnent leur accord pour régler cette contribution.

- Remerciements à madame Lefort pour la restauration du tableau le Saint-Laurent : un bouquet lui sera offert ainsi qu'un chèque cadeau à retirer chez Villaverde. Les conseillers présents organiseront le vin d'honneur.

- Organisation Yonne Tour sports : Comme l'année dernière l'association AGAPE a réalisé la paëlla du midi pour les organisateurs de cette manifestation. La facture lui sera donc remboursée.

- résumé DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2017 -

M. Hoguet Guillaume souligne que le dépôt de l'arrêté pour la restriction de l'eau dans les boîtes aux lettres n'a pas eu lieu comme il avait été prévu lors de la dernière réunion.

• Visite de M. le Sous-Préfet pour le projet de regroupement des classes du SIVOS à Montillot et le développement de modes de garde sur le territoire des 4 communes du SIVOS (Blannay, Givry, Sermizelles et Montillot)

Le 8 août a eu lieu une première réunion à la Sous-Préfecture avec M. Abdelmajid Tkout, sous-Préfet, M. Laurent Mandron, les quatre maires du SIVOS et Mme Cécile Chaussier.

Laurent Mandron expose le projet avec ses deux axes : regroupement des classes à Montillot et mise en place de moyens de garde.

Une plaquette d'explications sur ce projet a été réalisée par Cécile Chaussier et Cindy Champagnat. M.le Sous-Préfet souhaite aider la commune dans ses démarches. A la suite de ce rendez-vous, deux groupes de travail sont constitués : un pour «l'école» et un pour la «mise en place des moyens de garde».

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion avec M. le Sous-Préfet qui a eu lieu le **22 août** sur ce projet des écoles. Un débat a eu lieu après la visite des lieux (Givry et Montillot). M. le Sous-Préfet demande qu'un dossier plus complet soit établi avec chiffrage du projet. Il a porté une attention particulière sur le fait du manque d'assistantes maternelles ou autres moyens de garde. Les infrastructures existantes : gymnase- stade - salle sont mises en avant et semblent être de véritables atouts.

Dans le cas de l'accueil de toutes les écoles à Montillot, M.le Maire demande qu'un groupe de travail soit constitué pour mettre à plat toutes les idées avant de demander des devis et des subventions. Feront partis du groupe de travail : Claudine Lechevallier, Guillaume Hoguet, Manolette Amores, Laurent Mandron, Cindy Champagnat, Catherine Prevost, ainsi que Cécile et Mikael Berthoux comme personnes extérieures au conseil municipal. Les premiers résultats sont attendus le 16 octobre (date du prochain conseil), une réunion aura donc lieu le lundi 18 septembre à 19h.

L'idéal serait que le projet soit bouclé à la fin de l'année.

Mme Prevost lit les remarques de Mme Champagnat sur ce sujet jointes à son pouvoir : *«définir où va se situer l'école dans un premier temps, est-il question de prendre possession d'un bâtiment existant ou d'en créer un?»*

• Point sur la rentrée scolaire :

36 élèves fréquentent le SIVOS (écoles de Montillot et Givry) , 4 élèves sont malheureusement partis.

Il est à souligner le bon accueil de la maîtresse vis à vis des parents et des enfants. Mme Lairodat, nouvelle maîtresse à l'école de Montillot, s'est très bien adaptée à ses nouvelles fonctions et les parents s'en félicitent.

Pour le temps périscolaire à l'école de Montillot, Mme Millereaux Sylvie effectue une période d'essai bénévole pour aider Géraldine Feirreira.

• Point sur le cimetière

M. le Maire donne le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu avec la société Elabor venue faire un audit et consulter les documents relatifs à la gestion du cimetière, nous devons recevoir un projet qui permettrait de mettre à jour la gestion du cimetière.

Les tarifs des concessions funéraires seront revus à la prochaine réunion.

Columbarium

M. le Maire informe les conseillers que le columbarium est occupé par 8 urnes . Il est possible d'ajouter un 3ème étage. Les conseillers autorisent M. le Maire à signer le devis pour ces travaux et à créer un endroit pour disperser les cendres dans le jardin du souvenir. Un devis sera demandé pour un deuxième columbarium.

• Travaux du logement de la poste

Le locataire est définitivement parti. L'huissier a été réglé suite à l'état des lieux .

Un groupe de travail ira voir les travaux susceptibles d'être effectués dans ce logement : Guillaume Hoguet, Carole Modzan, Catherine Prevost et Manolette Amores se rendront sur place le 14 septembre à 19h.

• Etat de la source et des fuites

Suite aux difficultés rencontrées cet été, des pointages ont été régulièrement effectués. Le rendement est revenu à 75 m3 / jour ce qui correspond au besoin journalier. 4 fuites ont été réparées en 3 semaines.

La régie Puisaye Forterre a préconisé l'installation d'un compteur dit de « type intelligent » qui permet de détecter les fuites au jour le jour : 4000.00 € HT qui peut passer en investissement au budget de l'eau . Les conseillers donnent leur accord.

Un travail énorme est à effectuer suite au contrôle effectué

en juillet par l'agence de l'eau Seine-Normandie au niveau de l'amélioration du rendement dans le délai d'un mois (si cette étude n'est pas réalisée la taxe de prélèvement sera doublée). La loi sur l'eau exige un rendement de 85%.

• Elagage des lisières des forêts

Voirie

La CCAVM redonnera une certaine somme aux communes pour entretenir les routes qui reviendront aux communes (49.90% à travers un fonds d'abondement) cela induera une plus grande liberté de gérer et de choisir les entreprises. Certains conseillers regrettent le nombre de réunions passées sur ce sujet pour finalement revenir à la situation de l'époque du SIVOS du Vézélien.

Elagage des lisières de forêt

Un câble téléphonique s'est détaché sur la route des Hérodats. Il serait nécessaire de recenser les différents propriétaires et de prendre un arrêté communal pour obligation de faire les travaux qui sont de la responsabilité des riverains sous la vigilance du Maire. Il est également envisagé de demander un devis à un entrepreneur, ce qui simplifierait les tâches administratives.

• Points budgétaires

Un point budgétaire est fait sur la commune et le service de l'eau Les prévisions sont respectées et aucun problème n'est décelé.

• Questions diverses

Eclairage public

Les devis ont été réactualisés. Mme Prevost donne lecture des devis d'Eiffage et de la SDEY. Il faut attendre les contrats de maintenance pour prendre une décision.

Elagage des tilleuls à Vaudonjon-le-bas

Un devis a été reçu pour une somme de 660€ + location nacelle de l'entreprise J.C. Paysages. Le tarif de cette location sera demandé à l'entrepreneur.

Mise à jour du plan de sauvegarde communal

Un travail considérable avait été réalisé par M. Gandolfo, conseiller du mandat précédent. La préfecture demande que les mises à jour soient effectuées, un travail de recensement sera donc effectué.

Salle des fêtes

Une entreprise vient voir la salle des fêtes demain pour aménagement de cloisons afin d'optimiser sa location.

- résumé DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017 -

• Rapport commission école

M. Mandron donne lecture du rapport de la commission école et souligne le bon travail de la commission qui s'est réunie plusieurs fois depuis le dernier conseil et a rendu un bon travail.

4 idées principales ressortent de cette étude :

Idée n°1

- Installation de la classe des primaires dans les locaux de l'actuelle mairie.
- locaux de la mairie : achat de la maison Antoni ou installation dans un préfabriqué acheté ou loué.

Idée n°2

- locaux de l'école installés dans un préfabriqué
- locaux de la mairie : aucune modification

Idée n°3 :

- locaux des primaires dans l'actuelle mairie
- locaux de la mairie dans une partie de la salle des fêtes

Idée n°4

- locaux de l'école dans une partie de la salle des fêtes
- locaux de la mairie : aucune modification.

Ces idées sont développées avec leurs avantages et leurs inconvénients.

M. Mandron souligne deux points essentiels :

- Si les élèves ne sont pas rassemblés dans un même pôle, il existe un risque pour la préservation de l'école sur le site.

- Dans l'idée N°1 une réduction de charges de personnel et une économie de matériel seraient manifestes pour le SIVOS . De surcroît le personnel serait plus facile à gérer.

Un tour de table est organisé et chaque membre exprime ses idées :

- Pour M. Amores : c'est l'école qui se greffe et la mairie ne se déplace pas. Il est favorable à un préfabriqué pour l'école.

- Pour Mme Prévost : favorable à un préfabriqué pour l'école ou mettre les deux classes dans la salle des fêtes et conserver le projet d'une MAM dans l'école actuelle

- Pour M. Hoguet, Mmes Champagnat, Modzan et Lechevallier : toutes les classes regroupées dans le bâtiment mairie et mairie sur la place.

Pour M. Mandron : favorable à l'installation du au pôle scolaire dans les locaux de la mairie mais cherche une solution provisoire pour l'installation de la mairie.

M. Diaz : favorable à l'installation des classes dans le même bâtiment mais pense à un bâtiment en dur pour la mairie en continuité du local du football ou voir dans le bâtiment de la poste.

Un vote donne les résultats suivants : installation de toutes les classes dans la mairie : 7 : pour / 1 contre / 2 abstention

Mme Fabre, trésorière, a étudié la situation financière de la commune. Selon elle *«un petit endettement supplémentaire est possible mais doit être accompagné soit d'économies soit de ressources nouvelles en fonctionnement.»*

• Cimetière

Columbarium

Les devis de l'entreprise Bailly ont été reçus :

-1 étage de 4 emplacements : 2425.00 € HT

- columbarium de 12 cases : 8425.00 € HT

- pupitre en granit rose : 1990.00 € HT

- installation de 6 caves-urnes : 2016.00 € HT

Il est décidé d'opter pour l'étage supplémentaire du columbarium, l'installation de 6 caves-urnes et le réceptacle avec grille pour dispersion des cendres. Un contact sera pris avec cette entreprise.

Tarifs des concessions

Les tarifs des concessions cimetière et columbarium devant être revus , une étude comparative sera faite pour le prochain conseil.

• Eclairage public

La maintenance chez Eiffage se termine au 31 décembre 2017. Les conseillers donnent leur accord pour le devis de rénovation du parc version LED. La part communale s'élèvera à 22345.78 € HT . La maintenance sera gratuite pendant la durée de garantie du luminaire qui est de 5 ans. Le retour sur investissement sera de 4/5 ans.

• Visite à la Régie des eaux Puisaye Forterre

Ms Diaz et Amores se sont rendus à Toucy au siège de la régie pour obtenir des conseils afin de finaliser le dossier demandé par

l'Agence de l'eau. Ce dossier est déjà bien avancé et un gros travail a été effectué.

Il est bien précisé qu'en 2020 la CCAVM reprend la compétence de l'eau qui sera gérée par la régie des eaux Puisaye-Forterre - La régie propose en conséquence de prendre en délégation le service de l'eau à partir de 2019, ce qui faciliterait la réalisation de leur schéma directeur. Les conseillers donnent leur accord pour cette intégration.

• Rendez-vous avec M. Ben Soussan

Comme demandée par les conseillers une visite a eu lieu sur place, à Marot , le 8 octobre. Le chemin de digue de l'étang de Marot continuant à se dégrader, une solution est en négociation avec le propriétaire : vente du chemin contre 1ha de terre vers les Hérodats.

• Signalétique

L'état de la signalétique demandé par la CCAVM sera rédigé par une commission : Ms Amores et Hoguet et Mme Modzan. Les deux entreprises du Gué Pavé ont souhaité une signalétique.

• Plan communal sauvegarde

Cette mise à jour sera étudiée hors conseil avant fin novembre.

• Extension d'eau et renforcement électrique de la rue fortifiée

Pour l'extension eau, un devis est à revoir avec l'entrepreneur. La borne à incendie ne sera pas installée.

Pour le renforcement électrique, les tarifs exorbitants des devis reçus sont à revoir et à étudier avec les pétitionnaires. Un rendez-vous a été pris avec le Président de ce syndicat (SDEY).

• Questions diverses

Elagage de la route des Hérodats

Un devis s'élevant à 1350.00€ T.T.C. sans ramassage des branches à été proposé. D'autres devis seront demandés.

Débouchage des égouts

Un aspirateur sera loué chez Loxam.

Un stationnement

Un stationnement dangereux est signalé dans le bas du pays.

Invasion de mouches

Un problème de mouches à l'école et dans les appartements au-dessus est à nouveau constaté. Un contact avec Logissain sera pris pour un traitement des locaux.

Frigo salle des fêtes

Etant donné le coût important du devis de réparation (1098.00€) du frigo, celui-ci sera remplacé.



TRANSPORT à LA DEMANDE (secteur vézelien)

Circuit A :

Communes desservies : Pontaubert, Island, Menades, Pierre-Perhuis, Domécy-sur-Cure, Fontenay-près-Vézelay, Foissy-les-Vézelay, Tharoiseau

> **Tous les mercredis, entre 8h et 13h** (*sauf jours fériés*)

Circuit B :

Communes desservies : Vault-de-Lugny, Domécy-sur-le-Vault, Saint-Père, Vézelay, Asquins, Montillot, Blannay, Vivry.

> **Tous les vendredis, entre 8h et 13h** (*sauf jours fériés*)

Points de dépôts ou de prise en charge à Avallon :

> Gare SNCF

> Parking de l'hypermarché Auchan

> La Maison des spécialistes

> Place Vauban

Transporteur : Taxis Moffront

Réservation (obligatoire) : par téléphone au 03 86 34 09 79 au plus tard la veille jusqu'à 14h

Tarif : 3 € l'aller et 3 € le retour

CLUB INFORMATIQUE

Philippe RACT-MUGNEROT propose bénévolement :

- de tenir une permanence pour les personnes n'ayant pas d'accès à Internet
- de donner des conseils pour les débutants en informatique

Le samedi de 17h à 19h

Salle des associations (cour de l'école)

Si vous êtes intéressés, merci de nous le faire savoir en mairie afin d'organiser les séances.

agence Postale



De nouveaux horaires ont été mis en place au 1er janvier 2017

LA POSTE

- Mardi et mercredi, de 14h à 17h

- Jeudi, de 9h à 11h45

LOCATION DE LA SALLE POL YVALENTE

Pour toutes vos fêtes, réunions etc.. A votre disposition notre salle des fêtes.

Salle des fêtes de 275 m² toute équipée pouvant recevoir 250 personnes assises. Cuisine professionnelle avec matériel, grand parking attenant à la salle. Vidéo projecteur et sono mis à disposition.

Un calendrier des réservations est mis en ligne sur le site www.montillot.fr

La salle est louée 300 € le week-end pour les habitants du village. Un chèque de caution vous sera demandé à la signature du contrat de location et un état des lieux sera signé des deux parties avant et après la location.

Pour toutes demandes de renseignements et réservations secretariat.mairie@montillot.fr ou au 03 86 33 48 52



Des vacances

à Montillot !!!

Le Repos Coquelicot



Dans cet environnement vert et calme, les propriétaires vous accueilleront chaleureusement dans leurs chambres d'hôtes !

Leurs trois chambres d'hôtes bénéficient de tout le confort moderne. Le matin, un petit-déjeuner copieux et soigné est servi.

B&B Le Repos Coquelicot

15, Rue des maraîchers - Vaudonjon le bas

89660 Montillot-France

Tél. 03 86 40 72 81 / Email: info@LeReposCoquelicot.com

Web : <http://lereposcoquelicot.com>

Les Petits Vergers



Maison de village, entièrement rénovée, d'une surface de 90m2 elle comprend une cuisine, un salon/salle à manger, deux chambres, une salle de bain et wc.

Gîtes Les Petits Vergers

Rue des Petits vergers

89660 Montillot-France



Retrouvez-les sur le site Air B&B

<https://www.airbnb.fr/rooms/10937379>

La Petite maison



Maison de village tout confort avec un jardin privatif. La cuisine est entièrement équipée. Côté salon : un canapé et un poêle à bois pour les soirées d'hiver. Une pièce supplémentaire à l'étage avec un canapé convertible.

Gîtes La Petite Maison

Rue des Métiers

89660 Montillot-France



Retrouvez-les sur le site Air B&B

<https://www.airbnb.fr/rooms/17471432>

La Garenne



Le gîte «La Garenne» est situé dans le petit hameau de Tameron. Maison indépendante, de plein pied pouvant accueillir jusqu'à 8 personnes. Vaste terrain arboré (3000 m2) équipé de transats, salon de jardin, barbecue, terrain de pétanque et parking. Idéal pour vacances en groupe, réunions familiales. Possibilité de louer le gîte avec 2 chambres ou 4 chambres.

Gîtes de La Garenne

Rue des Tilleuls - Tameron

89660 Montillot-France



Retrouvez-les sur le site Gîte de France

www.gites-de-france.com/location-vacances-Montillot-Gite-La-Garenne-89G611

anagramme

Trouvez les anagrammes des 10 mots de la grille de gauche pour former verticalement dans la grille de droite le nom de deux massifs montagneux dans les alpes françaises.

C	I	B	L	E	R
H	A	R	G	N	E
G	L	A	I	S	E
T	R	E	F	L	E
N	E	U	T	R	E
S	O	N	D	E	R
C	O	R	N	E	E
R	E	U	N	I	R
T	I	S	A	N	E
M	I	E	N	N	E



mots mêlés

Vous trouverez ci-dessous des jeux de mots mêlés (également appelés mots cachés ou mots mélangés). Après avoir barré tous les mots de la liste, il vous restera à former un mot mystère avec les lettres restantes dans la grille.

AMOUR

AVENT

BARBE

BOULE

BUCHE

CADEAU

CHANT

CHEMINEE

CLOCHE

CRECHE

DECEMBRE

DINDE

ETOILE

EXCES

FETE

FRAIS

GUIRLANDE

HOTTE

HOUX

JERUSALEM

JOUET

LUTIN

MAGES

MESSE

NEIGE

NOEL

RENNE

REVEILLON

SANTON

SAPIN

TRAINEAU

VOEUX

S	A	P	I	N	N	E	I	G	E	P	E
A	A	M	E	L	A	S	U	R	E	J	N
N	D	R	E	V	E	I	L	L	O	N	N
T	P	I	E	B	R	A	B	X	I	C	E
O	R	N	N	L	B	R	B	U	R	T	R
N	T	A	A	D	M	F	U	E	T	L	E
E	E	N	I	M	E	H	C	O	L	C	T
S	D	B	H	N	C	H	H	V	L	O	E
E	T	O	I	L	E	T	E	U	O	J	F
C	U	U	A	E	D	A	C	H	A	N	T
X	T	L	E	N	I	T	U	L	E	O	N
E	M	E	S	S	E	G	A	M	O	U	R

a vos agendas !!! à Montillot... . Novembre

- Samedi 25 novembre : **Moules frites**

Salle des fêtes - organisé par Montillot Football Club

. Décembre

- Vendredi 1er décembre à 18h : **Diffusion du film «Demain»** de Cyril Dion et Mélanie Laurent

- Salle des fêtes - organisé par la Commune et «les Amis de Vézelay»

- Dimanche 3 décembre à 12h30 : **Repas de Noël des Anciens** avec animation musicale par le musicien présent le 13 juillet 2017 - Salle des fêtes - organisé par le Comité des Fêtes et la Commune

- Dimanche 10 décembre : **Noël des enfants**
Spectacle «Le Ventre l'Arbre» sous le chapiteau du Lac Sauvin (idem 2016) à 15h puis remise des cadeaux par le Père Noël à la salle des fêtes de Montillot vers 17h - organisé par la Commune et le Comité des fêtes

Pensez
à décorer et
illuminer vos maisons
à Noël pour participer au
concours lancé par la
commune !

- Dimanche 17 décembre à 14h30 : **Noël des enfants du Vézélien** - Gymnase - organisé par certains villages du Vézélien

- Mercredi 20 décembre : **Jury du concours de décorations et illuminations de Noël**, organisé par la Commune

. Janvier

- Dimanche 7 janvier à 15h : **Voeux du Maire** - Salle des fêtes - organisé par la Commune

- Dimanche 13 janvier à 19h30 : **Repas de l'école** au profit d'un voyage scolaire pour la classe de Givry - Salle des fêtes - organisé par l'école de Givry

. Février

- Dimanche 4 février : **Loto du Foot** - Salle des fêtes - organisé par Montillot Football Club

état civil

Décès

Jocelyne Neil

décédée le 19 juillet 2017

Andréa Roy

décédée le 21 août 2017

Marcelle Jahn

décédée le 22 août 2017

Jacqueline Lauxerrois

décédée le 12 septembre 2017

Gilberte Saint-Ramond

décédée le 15 novembre 2017

SOLUTION DES MOTS CROISÉS DU MONTILLOTOIS N° 13

HORIZONTALEMENT :

I. DROMADAIRE. NEPER. DOS. II. OUVALA. NOEUD. AGIRAIT. III. SEAU. ORTLES. STO. ANNA. IV. DI VENERE. ICARIENS. V. ALIAS. BU. ENCLOS. ZEBU. VI. GIBBOSITE. INTI. ULE. VII. EONS. ONEREUSE. ENTRA. VIII. COCARDS. NRA. ESCA. IC. IX. ARRONDI. BD. BRI. LIBRE. X. BEAUTE. BOURLINGUER. XI. BE CREDOS. HEC. US. EBA. XII. THE. INSPIRONS. STOC. XIII. AUE. GEDEON. CA. PTOSE. XIV. EMBUAIS. LU CHIPIONS. XV. NN. RECEPE. CHAMEAU. UT. XVI. FIAS. LECHAI. INTP. XVII. LOL. GENA. BASSANO. ROI XVIII. USINE. TIRANT. ST. BOUM. XIX. BALEINE. CEE. REUNIE. XX. EMINENCE. DESTRESSEES.

VERTICALEMENT :

1. DOSDANE. ABBE. ENFLURE. 2. RUEIL. OCREE. AMNIOS. 3. OVA. IGNORA. TUB. ALIBI. 4. MAUVAIS COUCHEURS. NAN. 5. AL. ESB. ANTRE. AE. GELE. 6. DAON. BORDEE. GICLE. EN. 7. REBONDI. DIESE NTIC. 8. INTRUSES. BOND. PLAINE. 9. ROLE. IR. BOSSELEE. RE. 10. EEE. ETENDU. POU. CBA. 11. USI NEUR. RHIN. CHANCE. 12. ND. CC. SABLIER. CHASTES. 13. SALIE. RICOCHAIS. ET. 14. PATRON. EIN NAIM. AS. 15. EGOISTES. GUS. PEINTRE. 16. RI. INCLUS. PIANO. ES. 17. RANZ. TAIE. STOUT. BUS 18. DANSEUR. BRETON. PRONE. 19. OIN. BLAIR. BOSSU. OUIE. 20. STATUE. CETACE. TRIMES.

Une info, une manifestation à communiquer ? N'hésitez pas à contacter la mairie.

Les informations sont diffusées dans le journal après validation de la commission municipale «Communication».

Directeur de Publication : Pierre Diaz / Chargée de commission : Elodie Dubois / Rédacteurs : Catherine Chedhomme, Fabienne Pechery, Pierre Diaz, Cindy Champagnat

Comité de relecture : Fabienne Pechery, Edith et Gérard Delobel, Cécile Chaussier / Conception graphique : Cécile Chaussier